



LA LETTRE INFO N° 27 – Mai 2026

Association pour la Promotion Rurale Internationale (APRI)

149, rue Jodelle 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE – France

Adresse mail : aprisolidaire@gmail.com Adresse du site : <http://apri.fmc-sc.org>.

Editorial –

Comme chaque année, l'APRI mène ses activités en lien avec nos Congrégations, (FMC et SC) ancrées dans la réalité des terroirs africains, mais aussi sous les exigences législatives de nos différents pays. Pour 2026, les Congrégations, au Bénin, au Burkina et au Togo, sont marquées par cet appel de la législation de chaque pays à une mise en conformité au Registre des Associations, Fondations et ONG dans chacun de ces trois pays où nous sommes. Cette exigence est demandée à toute association, regroupement d'associations, fondation ou organisation non gouvernementale (ONG), qui souhaite être reconnue et autorisée à exercer ses activités dans ces pays.

Déclaration de mise en conformité au registre des associations et fondations.

Au Bénin, à titre d'exemple, la Congrégation des Frères Missionnaires des Campagnes a déjà fait sa déclaration et a reçu son attestation. Cette mise en conformité exige que les fondations, associations, et ONG existant avant la loi du 22 juillet 2025 se mettent en conformité selon les nouvelles dispositions légales et réglementaires du pays. En tant que Congrégation nous avons actualisé les informations ou les données de notre famille Religieuse (Congrégation, organisation) et l'avons inscrite au Registre électronique des Associations et Fondations. À l'issue de cette procédure, le ministère nous a délivré une Attestation de mise en conformité. Elle est le gage de notre inscription au Registre et confirme la conservation de la personnalité juridique de la Congrégation au Bénin.

Ce qui veut dire aussi que la non-conformité de la Congrégation dans le temps imparti par la loi entraîne automatiquement et de plein droit la dissolution de la Congrégation. Par conséquent elle ne pourra plus mener légalement ses activités au Bénin en tant que personne juridique. Il faut noter qu'il reste les mêmes démarches à faire au Burkina et au Togo, sauf que le délai n'est pas encore fixé.

Les avantages de cette loi :

Elle va d'abord recadrer et dissoudre des associations et ONG qui soutiennent les groupes terroristes et autres groupes meurtriers. Elle va limiter aussi les financements d'associations fictives qui ne font rien sur le terrain. Elle permet de contrôler l'utilisation des revenus de l'association à sa vocation. L'Etat pourra

exiger une transparence dans la gestion des comptes par des contrôles inopinés. Pour nous, en tant que Congrégation, les exigences de l'état vont assainir encore plus le fonctionnement de la gestion de nos œuvres.

Les inconvénients qui en résultent,

ce sont les lourdeurs de l'administration. Par exemple s'il n'y a pas de vérification sur le terrain, on se contente des déclarations fictives, puisque tout est fait numériquement par internet. Il pourrait y avoir des fausses pièces, sans vérifier leur authenticité. Sans contact physique pour discuter avec des personnes sur le terrain, le risque de supprimer des Congrégations qui éprouvent de la difficulté est réel, alors qu'elles font du bon travail sur le terrain. Cela demande d'ouvrir plus de dialogue pour un discernement perspicace pour éviter d'exclure des personnes à tort.

Nous comptons toujours sur votre soutien financier pour poursuivre nos activités avec les personnes qui sont dans le besoin. Votre pensée, vos encouragements ainsi que vos prières nous aident énormément dans notre quotidien. Bien fraternellement Frère Pierre ROUAMBA

Fe.De.S et la loi au Bénin

L'Association Femmes et Développement Solidaire (Fe.De.S) est une association créée par les Sœurs des Campagnes à Copargo en 2014. Fe.De.S a pour mission de travailler au développement en contribuant à l'autonomisation des femmes organisées en groupements. Elle veut pour ce faire promouvoir des actions qui contribuent au développement et à l'épanouissement des femmes en priorité ; encourager l'éducation de la femme et des familles à travers des sensibilisations et des formations.

Sur le terrain et dans l'accompagnement des groupements, le besoin d'un appui financier s'est donc fait sentir. Le Fe.De.S a répondu favorablement à ce besoin afin de soutenir les activités génératrices de revenu de ces femmes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires et aux institutions de microcrédits implantés dans les villes, avec des conditions d'accès très compliquées pour les femmes des villages.

Concrètement, un fonds a été débloqué par l'Institut des Sœurs des Campagnes afin de permettre à l'association de pouvoir octroyer des microcrédits aux groupements qui peuvent bénéficier d'un prêt moyennant un remboursement et un intérêt pour le fonctionnement de l'association. Ce fonds de roulement a été renforcé quelque temps après par l'association « Don Boule de Neige » (une association française).

Malheureusement « au Bénin, l'activité de microcrédit est soumise à un agrément obligatoire, régi désormais par la loi n°2025-14 de 02 juillet 2025 portant sur la réglementation de la microfinance. Une association qui octroie des crédits sans cet agrément opère dans l'illégalité et s'expose à de lourdes sanctions. »

Afin d'éviter les sanctions Fe.De.S s'est posé la question d'une affiliation de ses groupements à une structure reconnue pouvant continuer les activités d'appui financier. Mais quelle structure trouver dans la zone ? Les FMC étaient d'accord mais n'ayant pas d'agrément après maintes démarches ce fut impossible d'espérer. Nous nous sommes tournées vers la Caritas diocésaine qui aurait pu être l'option la mieux indiquée mais celle-ci a connu des changements en son sein et peine à prendre en charge ses propres groupements de microcrédits.

Depuis deux ans nous n'exerçons plus cette activité, beaucoup de femmes sont désespérées et ne cessent de nous supplier de reprendre car cela les aidait énormément. Nous recevons des appels chaque semaine et même des visites à la communauté pour des requêtes de prêts. Et c'est avec désolation que nous leur faisons comprendre que les choses ont changé et qu'on espère avoir une issue favorable les années à venir. Nous essayons donc de les orienter vers les Institutions de microfinance mais elles opposent un refus catégorique car connaissant déjà le fonctionnement de ces institutions. Sœur Prisca BARANDAO

Groupement des femmes Sakoula (BF)

« Dans de nombreuses communautés, les femmes jouent un rôle essentiel dans la dynamique économique locale à travers des groupements d'activités génératrices de revenus. Elles sont actives dans des secteurs informels tels que la revente de légumes, la commercialisation de pagnes, la vente de vêtements, le commerce de bois de chauffage ou encore la restauration. Avec courage et détermination, ces femmes font face à de multiples difficultés qui freinent

leur épanouissement économique et social. L'un des principaux obstacles reste l'accès limité au financement pour développer leurs activités. À cela s'ajoute la précarité des conditions de travail. Les revendeuses de légumes, par exemple, sont confrontées à la détérioration rapide de leurs produits en raison du manque de moyens de conservation.



Les femmes viennent rembourser leur prêt chez les Frères à Sakoula.

Les difficultés d'accès aux marchés structurés constituent également un frein important. Beaucoup exercent leurs activités dans des espaces informels, parfois sans autorisation officielle, ce qui les expose à des expulsions ou à des taxes imprévues. Le manque d'organisation et de structuration des groupements limite aussi leur capacité à négocier de meilleurs prix ou à atteindre une clientèle plus large.

Par ailleurs, elles doivent concilier leurs activités économiques avec leurs responsabilités familiales. En tant que mères et gestionnaires du foyer, elles assument une charge domestique importante, ce qui réduit le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à leurs activités. Cette double responsabilité est une pression constante. Beaucoup n'ont pas eu accès à une éducation ou à des formations en gestion, ou en transformation des produits. Cela limite leur capacité à améliorer la qualité de leurs offres, à fixer des prix compétitifs ou à innover dans leurs activités.

Malgré ces nombreuses difficultés, les femmes des groupements font preuve d'une résilience remarquable. Elles développent des stratégies d'entraide, de solidarité et d'adaptation pour maintenir leurs activités et subvenir aux besoins de leurs familles. Leur contribution à l'économie locale est indéniable et mérite d'être davantage reconnue et soutenue.

En définitive, derrière chaque étal de légumes, chaque plat vendu ou chaque pagne exposé, se cache une femme courageuse, porteuse d'espoir et actrice du changement. Leur donner les moyens de réussir, c'est renforcer tout le tissu économique et social.

Dieu bénisse votre action à l'égard de ces femmes qui ont besoin de votre soutien. Soyez tous remerciés. ».

Frère Joachim Blaoudekissi –

✂.....

Nom-Prénom : _____

Mail * : _____

Adresse : _____

Montant de mon don : _____ Souhaite recevoir un reçu fiscal : OUI NON

Chèque à envoyer à : APRI 149 rue Jodelle 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE